

Cotisation et espace adhérent du site internet du CIRDH - FV

Chers adhérents, anciens adhérents,

La nouvelle période de cotisation 2024/2025 démarre dès le 1^{er} juillet 2024. Nous vous invitons à renouveler votre statut d'« Adhérent » afin de pouvoir aider le CIRDH Frans Veldman à favoriser l'information, la recherche et le développement de l'haptonomie.

Vous bénéficierez d'un accès à :

- L'offre de formations du CIRDH-FV (*adhésion devant couvrir toute la période durant laquelle a lieu l'action de formation*)
- L'espace adhérent sur haptonomie.org,
- La plateforme CAIRN,
- Un tarif privilégié aux événements organisés par le CIRDH-FV,
- L'espace professionnel adhérent qui permet de figurer sur une des listes des praticiens en haptonomie sur haptonomie.org, dont les conditions figurent ci-après.

Nous vous rappelons que le CIRDH-FV fédère les associations suisse et espagnole, et que les adhérents issus de ces pays n'ont pas les mêmes modalités de règlement. Ils doivent se rapprocher du secrétariat de l'association Suisse ASH ou de l'association Espagnole FUNDACION DE LA HAPTONOMIA – CIRDH et fournir un justificatif d'adhésion au CIRDH-FV.

Ci-après l'IBAN du CIRDH-FV pour effectuer le règlement de votre cotisation annuelle d'un montant de 55 €, (nom et prénom à indiquer lors de votre virement bancaire).

Crédit Agricole de Paris Magenta :

Code Banque : 18206 - Code Guichet : 00179 - Numéro de Compte : 47364772001 - Clé RIB : 14
IBAN : FR76 1820 6001 7947 3647 7200 114 - BIC : AGRIFRPP882

Élément à cocher, renseigner et signer pour valider votre adhésion au CIRDH-FV

Oui je cotise à titre personnel et deviens membre adhérent du CIRDH-FV pour la période fiscale du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Nom : Prénom :

① : E-mail

Oui je souhaite pouvoir être référencé sur la ou les listes des praticiens du site haptonomie.org, selon les conditions d'accès indiquées au dos de ce document.

- Haptopérinatalité / PPN
- Haptopsychothérapie / PSY
- Haptosynésie / SYN
- Haptopuériculture / PUER
- Hapto-Obstétrique / OBS

Date :

Signature précédée de « lu et approuvé » :

Cotisation et espace adhérent du site internet du CIRDH - FV

Conditions d'inscription pour figurer sur la liste des praticiens sur le site du CIRDH Frans Veldman

La Maison de l'haptonomie CIRDH Frans Veldman propose aux personnes désireuses, par son site internet www.haptonomie.org, de prendre connaissance des **coordonnées des praticiens formés en haptonomie en France et en Europe**.

A cet effet, les **praticiens formés à l'haptonomie** ont la possibilité d'apparaître sur la ou les listes suivantes ci-après : Haptopérinatalité / PPN - Haptopsychothérapie / PSY - Haptosynésie / SYN - Haptopuériculture / PUER - Hapto-Obstétrique / OBS

Pour apparaître sur la ou les liste(s) des praticiens, il faut respecter les critères suivants :

- faire une demande auprès du secrétariat pour apparaître sur la ou les liste(s) des praticiens ;
- avoir validé la formation dans la spécialité indiquée ;
- avoir obtenu l'acte indiqué dont la signature a valeur d'engagement ;
- s'engager à respecter l'éthique et la pratique de l'haptonomie telle qu'elle est transmise par le CIRDH-FV, sans l'associer dans la même séance avec une autre pratique. (Pour les praticiens du pré et post natal (PPN) : à pratiquer l'accompagnement pré et post natal dans son entièreté, c'est-à-dire avec toutes les séances post natales jusqu'à la séance de la révolution bipédique) ;
- être à jour de sa cotisation annuelle au CIRDH-FV pour la période fiscale en cours (du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1), conformément aux conditions générales de vente du CIRDH-FV ;
- répondre au moins tous les 4 ans aux exigences d'une formation d'actualisation ou être actuellement formateur, voire en formation avancée au CIRDH-FV (Une dérogation reste toutefois possible quant aux exigences de parcours par le référent de la spécialité) ;
- tenir à jour sa fiche personnelle en intégrant sa photo et les informations nécessaires pour être contacté selon les indications que vous gérez en toute autonomie au sein de votre espace adhérent personnel. Prendre contact avec le secrétariat du CIRDH-FV si vous souhaitez apparaître sur la carte du site internet.

Rappels importants :

- ✓ Chaque année, le praticien sera sollicité pour la cotisation annuelle en même temps que la mise à jour des listes, afin que chaque profil corresponde toujours aux critères imposés par le CIRDH-FV. L'absence de réponse équivaut au renoncement à apparaître sur les listes des praticiens.
- ✓ Les adhérents issus des associations fédérées par le CIRDH-FV (Suisse et Espagne), cotisent directement auprès de leur association selon leurs modalités ; ce qui leur permet de suivre leur formation d'actualisation en alternance en France et en Suisse (à l'exception du public allemand/germanophone non concernés par les formations francophones) et d'apparaître sur les listes des praticiens s'ils en remplissent les conditions.
- ✓ La désinscription des listes peut être proposée par un référent ou par le CA lui-même au motif de pratiques incompatibles avec l'haptonomie ou par manque à l'éthique de l'haptonomie. La sollicitation du comité d'éthique du CIRDH-FV sera envisagée en cas de litige pour toute question déontologique.
- ✓ Le CIRDH-FV s'engage à se conformer à toute loi et tout règlement en vigueur en lien avec la protection des données à caractère personnel, et notamment au Règlement (UE) n°2016/679 dit « RGPD » ainsi qu'à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ». Les données personnelles peuvent être supprimées, sur demande auprès du secrétariat du CIRDH-FV cirdhfv@haptonomie.org, et/ou effacer en toute autonomie dans l'espace adhérent.

L'équipe du CIRDHFV reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.